

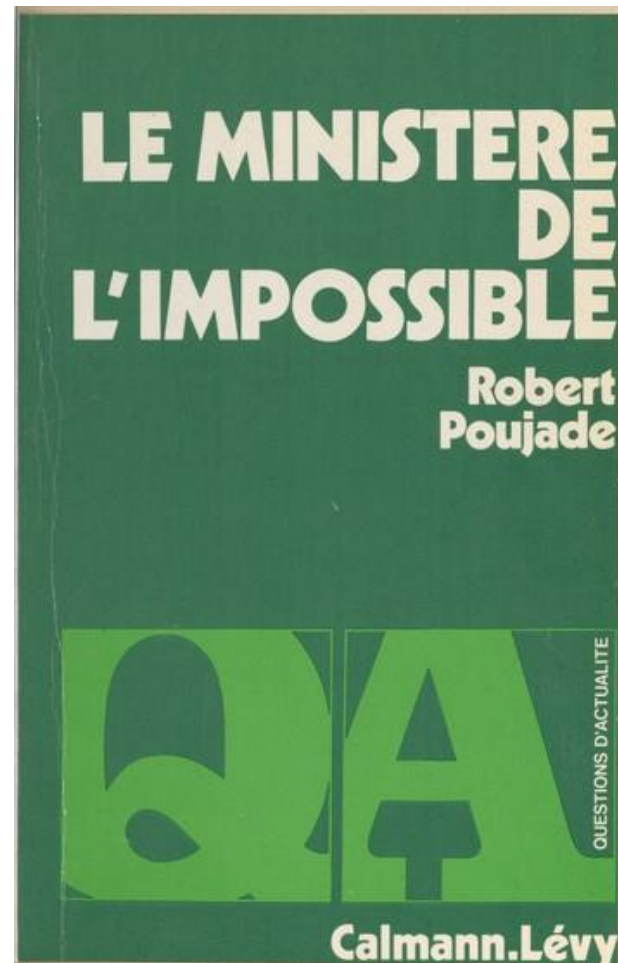
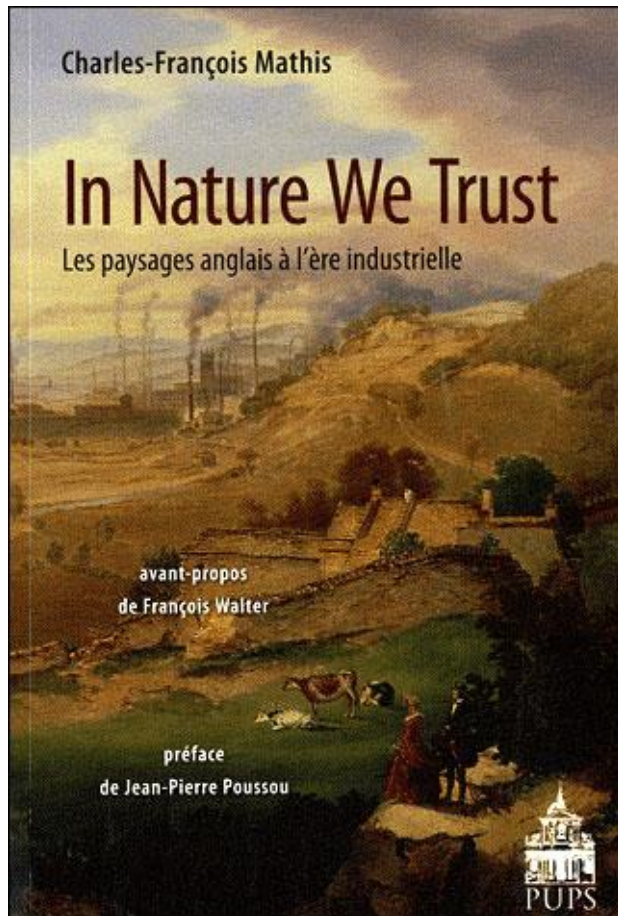
# L'invention de l'engagement environnemental

Stéphane Frioux  
Université Lyon 2

« Mieux vaut être "vert" et mûrir... qu'être mûr et pourrir »  
(Editorial de *Rhône-Nature*, n°22, janvier 1981, p. 3).

Note: les photographies d'archives proviennent de fonds communicables aux archives départementales et métropolitaines du Rhône.

# « La grande librairie » sur l'engagement écologiste : quelques choix personnels



# Quelques questions pour débiter...

- Les échelles et les « causes » de l'engagement
- **Se demander en quoi consiste l'engagement :**
  - Prend-il une forme uniquement « discursive », écrite/verbale ?
  - Prend-il une forme d'action dans l'espace public, avec des manifestations ?
  - Prend-il une forme politique avec engagement dans le combat électoral ?
  - Prend-il une forme concrète pour mettre en actes les paroles, et faire de l'écologie un moyen de vivre ?

- Sylvie Ollitrault, introduction de son ouvrage *Militer pour la planète. Sociologie des écologistes* (2008) : « **Loin d'un noyau militant homogène, nous découvrons un kaléidoscope d'identités militantes** ».
- Pierre Lascoumes, *L'éco-pouvoir*, 1994 : « On parle souvent de l'environnement et de ses « problèmes ». Il ne faut pas négliger les **bénéficiaires** de ces « problèmes », **ceux qui les investissent** en les créant, en les administrant ou en en faisant des enjeux dans les luttes professionnelle et politique. »

# I/ L'environnement avant l'environnement (fin XIXe-milieu XXe)



William Wyld, *Manchester from Kersal Moor*, 1857.

# Les plaintes des habitants après la Révolution française

Fin de la police royale qui régulait l'industrie en fermant si besoin certains établissements ou en leur interdisant de s'installer dans certains quartiers.

LES HABITANS  
Du Faubourg St - Clair de Lyon ,  
Au citoyen CONSEILLER D'ÉTAT ,  
PRÉFET du Département du Rhône.

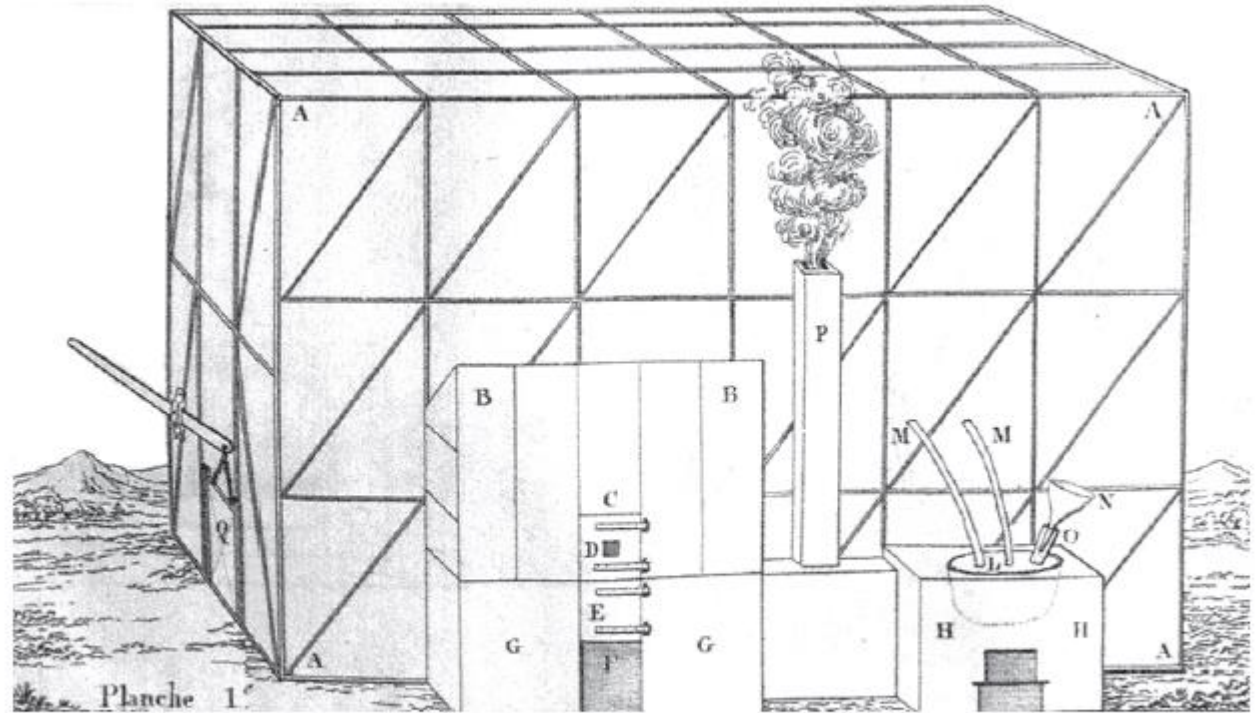


LE citoyen Perrin régissait pour l'hospice, un four à chaux situé à la grande digue. Il voulut devenir propriétaire : il acheta un four à chaux qui était placé sur le bord du Rhône, territoire de Vassieux ; il le démolit, et il transporta les matériaux qui le composaient, dans le faubourg étant au bas de Caluire, sur le chemin de St-Clair.

Là, et au centre des habitations, il a commencé la construction d'un four à chaux.

Le projet d'un établissement qui devait rendre leurs maisons inhabitables, diminuer la population du canton, éveilla nécessairement l'attention de ses habitans. La commission administrative des hospices de Lyon, pour la conservation de son domaine de Montessuy, dont les vignes joignent le faubourg, intervint. Réunis, ils donnèrent pétition au Maire de Caluire, tendante à empêcher la nouvelle construction. Il y eut, le 11 pluviôse an 9, un arrêté du Maire, qui défend au citoyen Perrin « de construire un four » à chaux dans le faubourg de St-Clair, commune de Caluire, « à peine de démolition à ses frais ; ordonne que toutes constructions commencées seront à l'instant suspendues. »

A



Chambre de plomb. Rougier, « mémoire sur la fabrication de la soude artificielle »,  
Mémoires de l'académie de Marseille, t. 9, 1812.

# Le décret de 1810 et la naissance des « nuisances industrielles »... puis des pétitions de la population hostile aux nuisances en question...

Préfecture de Police. *N° 111*  
 CONSEIL DE SALUBRITÉ.  
 Paris, le 21 avril 1812.

Instruction Relative aux Manufactures  
De Bleu de Prusse.

La fabrication du Bleu de Prusse exige deux opérations pendant lesquelles se dégage une assez grande quantité de gaz nuisibles ou au moins très incommodes.

La première est la calcination de la matière animale mélangée avec la potasse.

La seconde est la précipitation du sulfate de fer et du sulfate d'alumine par la lessive de prussiate de potasse procédé que les fabricants appellent fixation.

Dans la première de ces opérations il se dégage de l'huile sulfurée, du carbonate d'ammoniaque et du gaz hydrogène carboné.

Dans la seconde, il se dégage du gaz hydrogène sulfuré.

Il est important, il est facile de voir que ces gaz et ces vapeurs par leur mélange nuisent.

Calcination.

Le fabricant de Bleu de Prusse qui connaît bien son art, sait qu'il obtient de meilleurs résultats, soit qu'il calcine la matière animale avec le tartre ou la potasse, soit qu'il brûle séparément ces matières avant de les mêler avec l'alcali. Le charbon animal trituré et chauffé avec la potasse donne autant de prussiate qu'il s'en brûle avec du sang, des cornes, des peaux, des muscles, des poils et autres matières animales telles qu'elles sortent des bœufiers ou des charrons d'écurie. Les fabricants peuvent donc s'empêcher dans leur atelier

A Monsieur  
 Monsieur le Sous-préfet de Villefranche et de son arrondissement

Monsieur le Sous-préfet a l'honneur de vous adresser ci-joint comme propriétaire dans la commune de Dégis, tant en balivants terres jardins verges et prairies voisins de l'établissement du gaz pour l'éclairage; que pour le projet de Mètre au Millieu du hameau et de nombreux faubourgs de Dégis et comme ce gaz occasionne une odeur incommode aux voisins et même aux récoltes, et une quantité de gaz peut occasionner des accidents et être d'un usage étroit pour les habitants des environs qui pour leurs besoins adresser à vous pour que vous nous fassiez rendre justice

Monsieur le Sous-préfet vous ne nous pas que nous n'ayons planté la présente attente votre adresse mais il est bon de nous adresser que le Dégis procès verbal d'office pénurie

Ce qu'il est probable Villefranche le 28 juin 1838.

Suront les signatures des habitants et opposants.

Deion Daperrin *Renard H. Laval*  
 Fontaine Calandra *P. Rivet*  
 Dauron *Membre du concilie*  
 Dupont *Propriétaire*  
 Garçonnet *caill.*  
 Garçonnet *Glaude ne sachant pas signer*  
 Geneton *Saaron* *Belot*  
 J. Gillon *caill.* *Genova* *Gilbert*  
 C. Wenz *caill.* *Chasmeton*  
 P. *Notion* *L. S. R. P.*

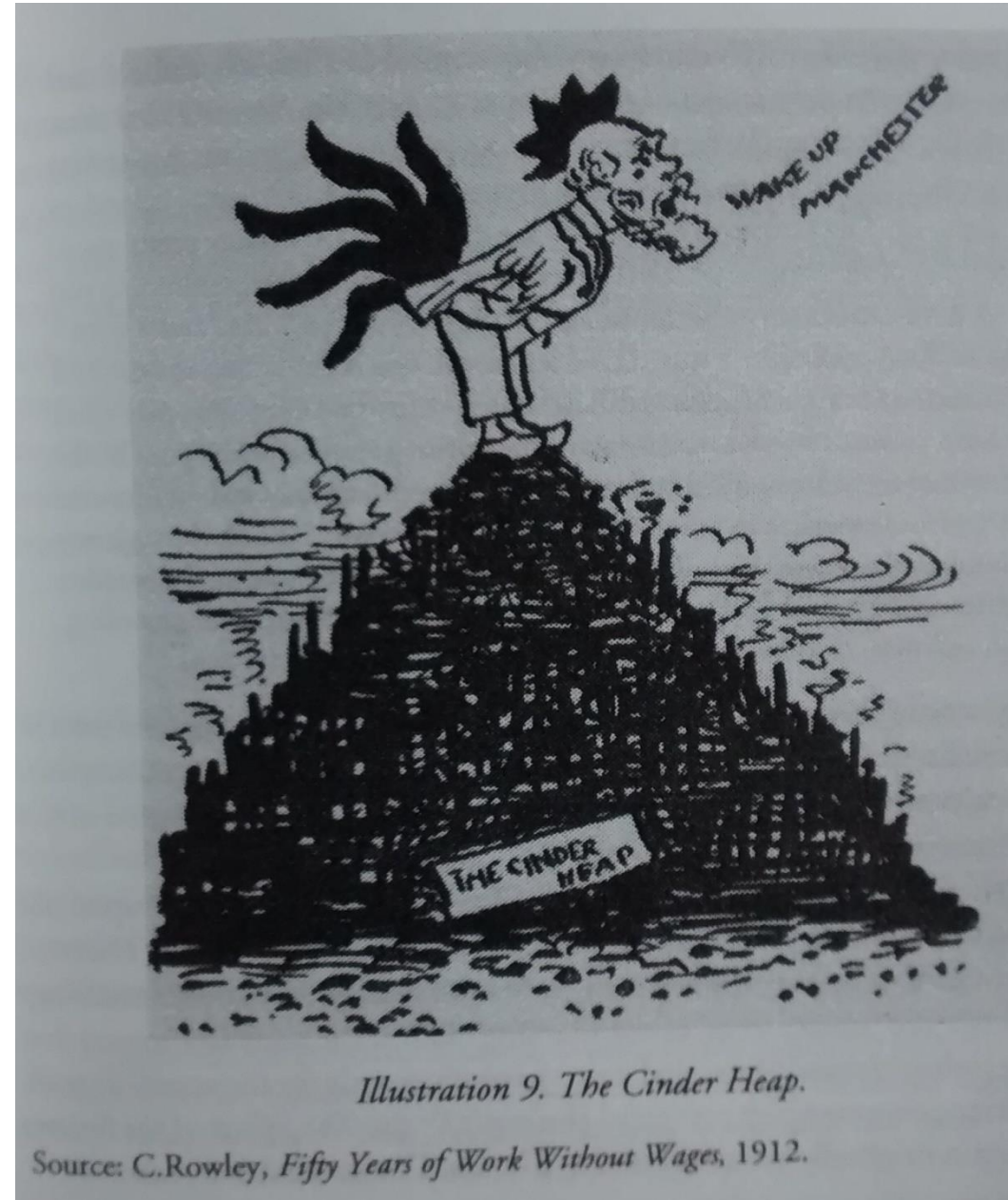
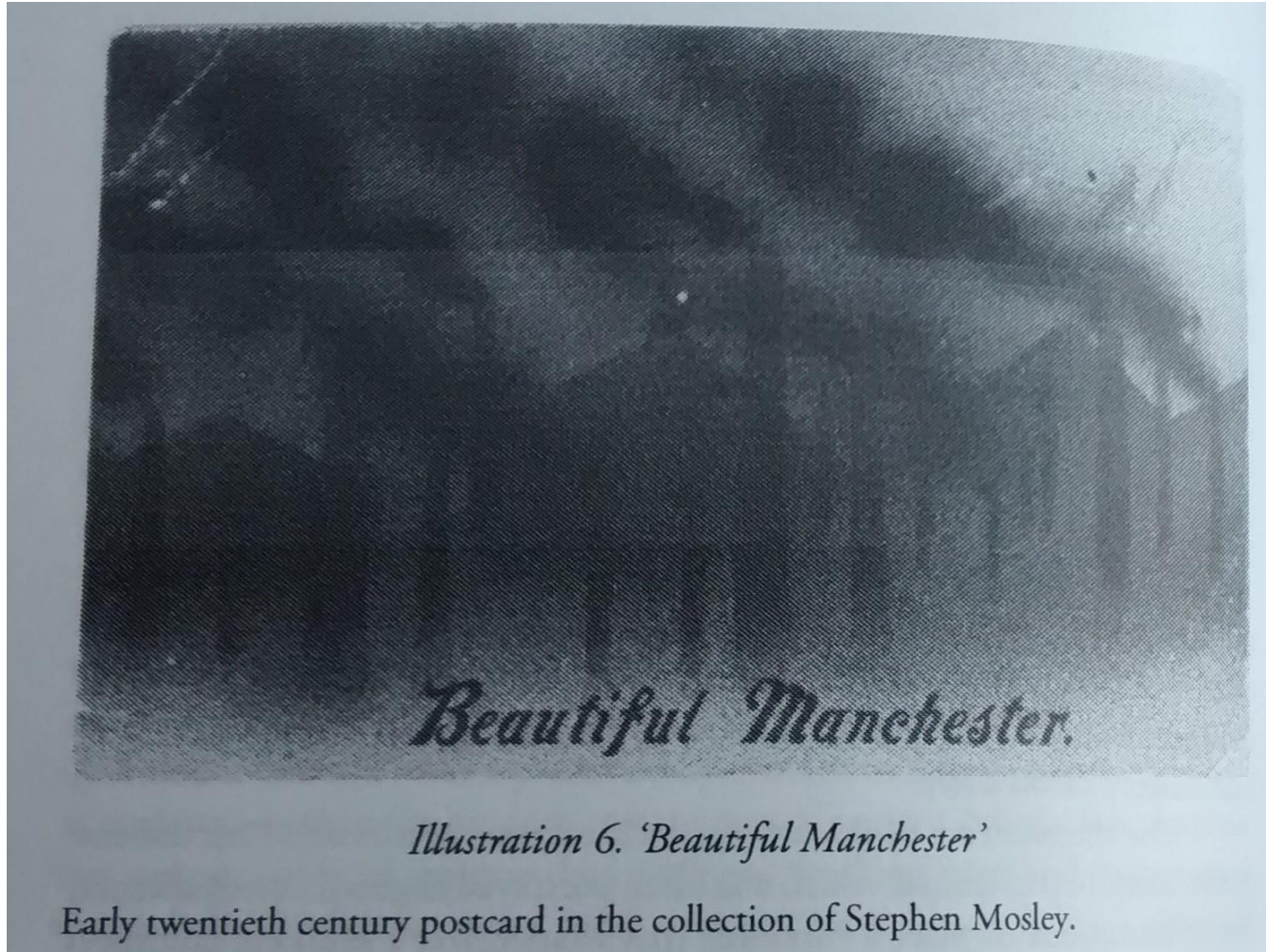
# Elisée Reclus :

Sans parler de l'Angleterre, il existe dans l'Europe occidentale un grand nombre de vallées manufacturières dont l'air épais est presque irrespirable pour les étrangers ; les maisons y sont enfumées, les feuilles mêmes des arbres y sont revêtues de suie, et quand on regarde le soleil, c'est à travers une brume épaisse que se montre presque toujours sa face jaunie. Quant à l'ingénieur, ses ponts et ses viaducs sont toujours les mêmes, dans la plaine la plus unie ou dans les gorges des montagnes les plus abruptes ; il se préoccupe, non de mettre ses constructions en harmonie avec le paysage, mais uniquement d'équilibrer la poussée et la résistance des matériaux.

Certainement il faut que l'homme s'empare de la surface de la terre et sache en utiliser les forces ; cependant on ne peut s'empêcher de regretter la brutalité avec laquelle s'accomplit cette prise de possession. (...) La question de savoir ce qui dans l'oeuvre de l'homme sert à embellir ou bien contribue à dégrader la nature extérieure peut sembler futile à des esprits soi-disant positifs : elle n'en a pas moins une importance de premier ordre. Les développements de l'humanité se lient de la manière la plus intime avec la nature environnante.

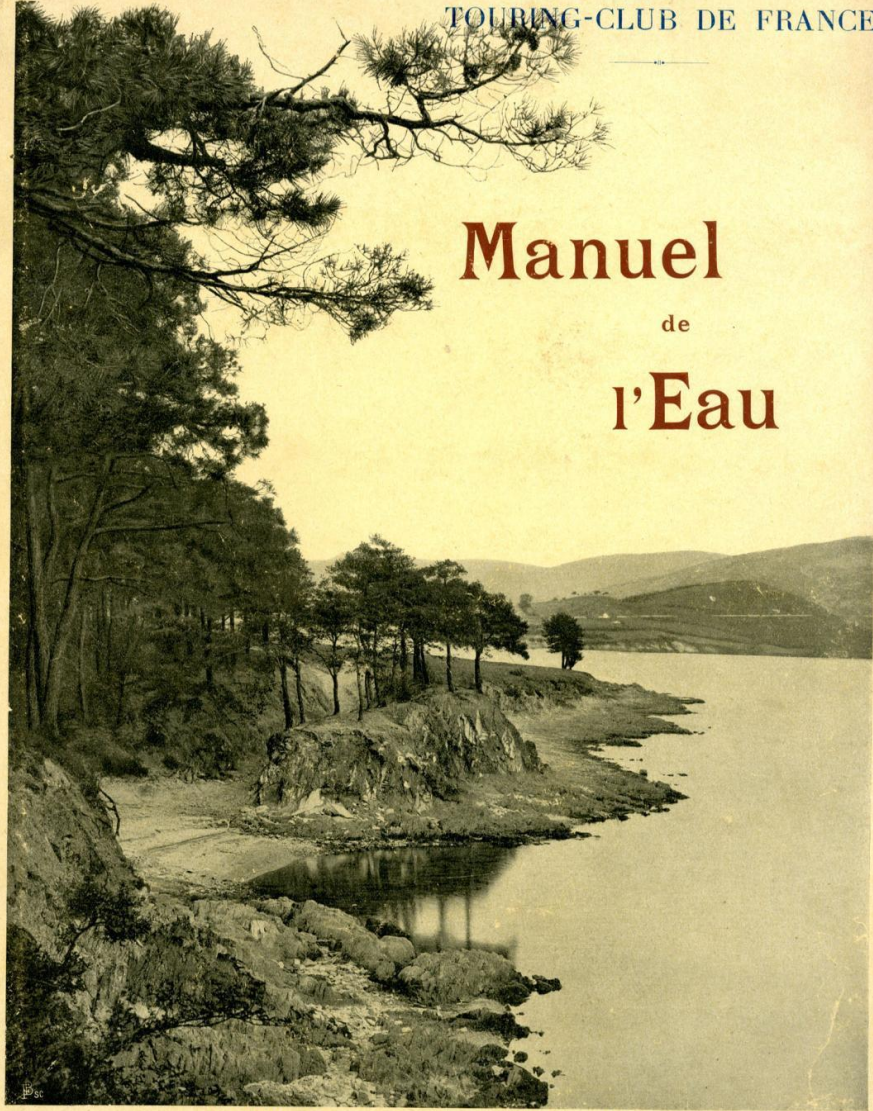


XIXe siècle : le discours critique, parfois ironique, contre la fumée et l'économie du tout-charbon



TOURING-CLUB DE FRANCE

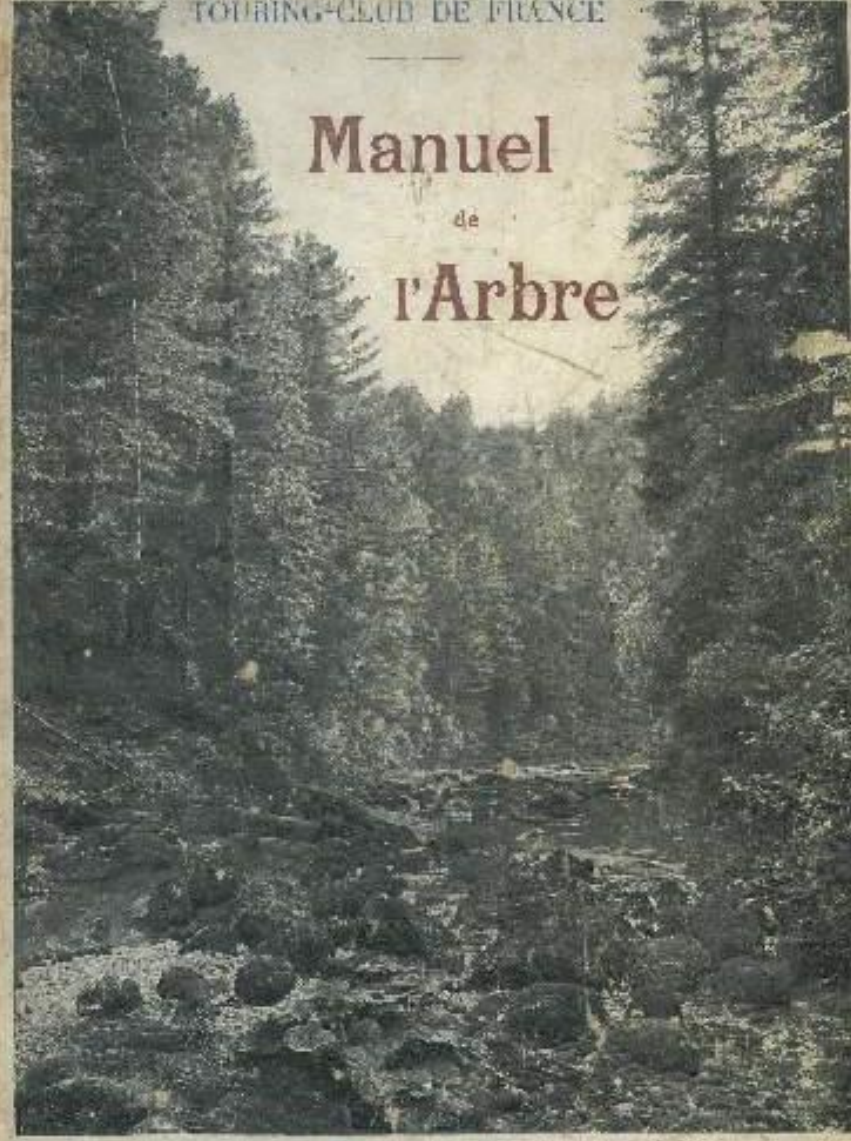
Manuel  
de  
l'Eau



L'EAU LIBRE. — De la montagne à la mer, l'eau vivifiante embellit la terre qu'elle féconde.

TOURING-CLUB DE FRANCE

Manuel  
de  
l'Arbre



1898. 100. 001194. 10. 11. 15.

## Extrait de la *Revue mensuelle du Touring-Club de France* (janvier 1907) évoquant la loi de 1906

« Il y a bien des lois qui visent à organiser cette protection nécessaire. Telles la loi de 1887 sur les monuments historiques, la loi de 1905 sur le classement des objets d'art religieux, la loi du 21 avril 1906 sur les sites et monuments naturels de caractère artistique.

Mais toutes ces lois sont d'ordre un peu platonique : elles *recommandent* plutôt qu'elles ne *commandent* les mesures propres à sauvegarder nos richesses naturelles et artistiques. Pour qu'elles *rendent*, **il faut que l'opinion publique s'en mêle**, il faut que la pression des intéressés en facilite l'application, en impose, même, le cas échéant, le respect. C'est d'elles surtout qu'on peut dire : *Quid leges sine moribus ?* » (Que peuvent les lois si les mœurs publiques n'en fortifient pas l'action). »

# Les pêcheurs, sentinelles de la protection de la nature aquatique

## UNE RICHESSE EN PÉRIL LA RIVIÈRE D'AIN

Par L. DE BOISSET.

L'Ain est la plus belle rivière du monde. On voudra bien excuser cette affirmation. Mais, pendant plus de trente ans, j'en ai couru les rives. J'en connais par cœur tous les tournants, tous les « raides » et toutes les « plaines », presque toutes les pierres. J'ai laissé aux « vorgines » de ses bords des lambeaux de culotte et des morceaux de peau ; et, sur ses eaux bleues — d'un bleu unique — j'ai vécu d'éblouissantes aurores et des crépuscules de splendeur. Elle m'a prodigué de magnifiques pêches et de totales bredouilles. Sur ses grèves de cailloux roulés, où j'ai grillé sous le soleil et grelotté par la bise, j'ai fait d'interminables rêves, les soirs d'automne, à l'heure où s'allument les premiers feux des villages, quand le courlis jette à la nuit son cri de désespoir. J'ai connu sur ses grèves ce bien suprême, la solitude ; et son cours, mêlé au cours de mes jours, a bercé mes peines et chanté mes espoirs.

On me pardonnera si, ayant pris l'habitude de la considérer comme ma chose, comme « ma rivière », je dis qu'elle est la plus belle du monde.

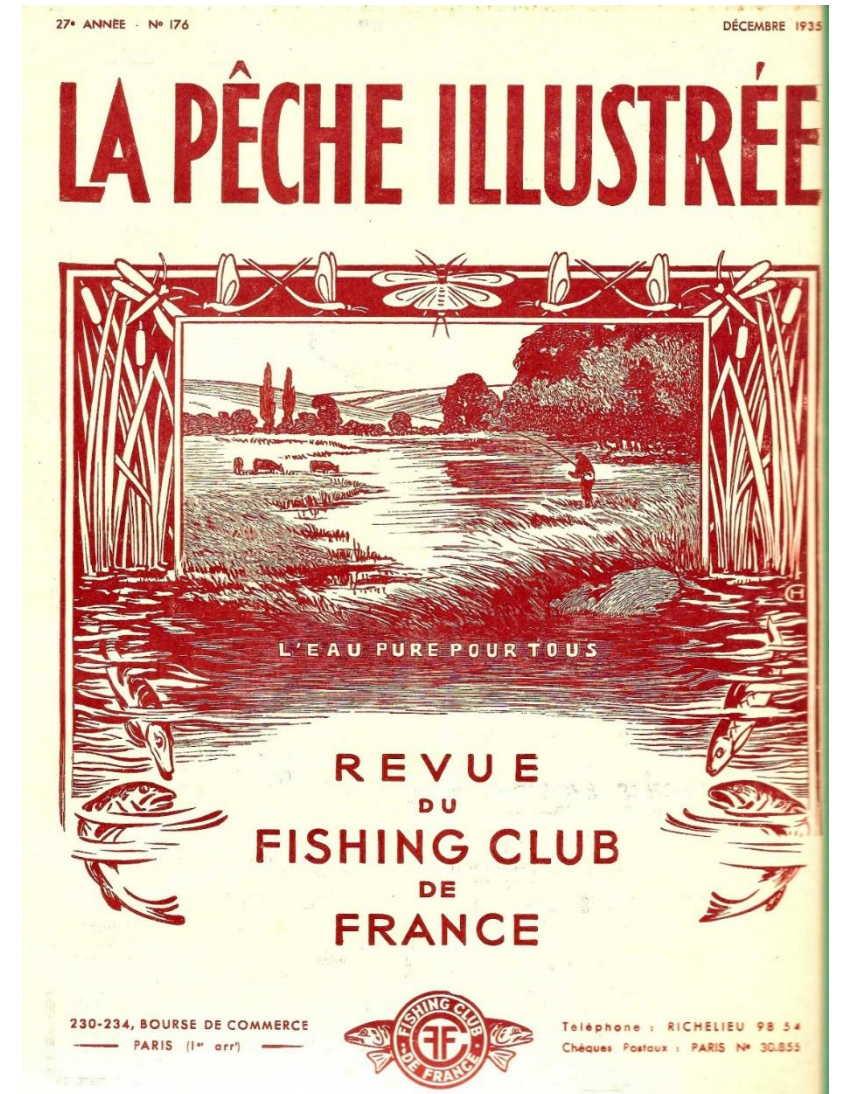
Eh bien ! cette splendeur est en péril de mort. C'est pourquoi je jette cet appel angoissé à tous ceux qui, pris par son charme, y courent à chaque instant de liberté, afin qu'ils unissent leurs efforts pour tenter de sauver ce qui peut être encore sauvé. Il est temps !...

... dans le Jura, et celui des cours d'eau de 2<sup>e</sup> catégorie dans le département de l'Ain.

La rivière d'Ain a dû, jadis, sa célébrité à sa richesse en truites et en ombres. Il faut avoir connu Champagnole, il y a trente ans, pour savoir ce que pouvait être une pêche à truites. Il faut avoir, à la même époque, et même jusqu'à la guerre, promené ses mouches au raide Noir, sur les gravières de Serrières, de Pont-d'Ain, de Chazey et de Port-Gaillard, pour connaître les paniers remplis jusqu'au bord d'ombres et de truites mêlés.

Très difficile, à cause de la pureté des eaux et de la méfiance d'un poisson très attaqué, la pêche de l'Ain a toujours exercé sur ses adeptes un irrésistible attrait. Tout ce qui a compté dans le monde de la pêche, en France et en Angleterre, a lancé la mouche sur nos eaux bleues, de Sirod à Anthon. Stewart, Maistron, Albert Petit, P. de Beaulieu et tant d'autres notoriétés ont fréquenté notre rivière. C'est à Pont-d'Ain qu'a vécu Beau, qui fut à la pêche en France ce que Stewart a été en Écosse.

Pourquoi faut-il parler de ces choses ce que Stewart a été en Écosse. Pourquoi faut-il parler de ces choses au passé ? Oui, je sais bien, on dira que tout pêcheur...



## II/ Combattre la civilisation technique et consumériste

- Olivier Guichard, *Aménager la France*, Paris-Genève, Robert Laffont/Editions Gonthier, 1965.

« La révolution démographique se double d'une révolution de l'habitat : en 1985, près de 55 millions de Français se logeront dans les villes. Cela veut dire qu'en vingt ans, 50% de la population actuelle sera logée à neuf et qu'au rythme actuel, 8 millions de logements environ auront été construits. Doublée de la révolution automobile qui fait éclater les structures urbaines traditionnelles, cette expansion de la population urbaine remet en cause bien des situations et bien des habitudes de pensée.

- Bertrand de Jouvenel, *Arcadie*, 1968 :

« En ce moment même nous exerçons sur l'environnement de la génération à venir une action d'une puissance exceptionnelle, nous modelons le paysage de sa vie quotidienne. »

L'écologisme (méfions-nous du suffixe !) stipule la réduction massive des inégalités, l'arrêt de la course au « toujours plus ». il nous apprend qu'on peut vivre mieux avec moins, « être » plus en « ayant » moins...

- C'est pourquoi le Nucléaire est inacceptable, en dehors même de ses incertitudes économiques et de ses risques potentiels. Inacceptable parce que symbole d'une société technocratique, centralisée et énergivore, opposée à la société autogestionnaire et décentralisée que nous voulons. Une société conviviale comme l'appelle I. Illitch.
- C'est pourquoi l'abus de la voiture individuelle est critiquable : forme moderne de l'individualisme, elle porte en elle ses propres contradictions et nous fait croire que vivre c'est aller toujours plus loin, toujours plus vite.
- C'est pourquoi aussi, est critiquable l'agriculture moderne, prise elle aussi au piège de l'expansion et du toujours plus : plus grand, plus mécanisé, encore plus de pesticides...
- C'est pourquoi nous critiquons la publicité qui nous crétinise, fait prendre des vessies pour des lanternes et le gadget superflu pour l'indispensable.

(éditorial, *Rhône-Nature*, mai 1979)

« Ce n'est plus un Dieu, ni même un principe, qui préside à notre société, mais un fait : une machine, ce gros cafard aux yeux fixes, l'automobile, ainsi nommée parce qu'elle se meut d'elle-même (...)

Elle est notre idéal ; chaque automne nous allons l'adorer devant l'autel où elle brille de mille feux. Et elle hante nos rues comme nos rêves »

(Bernard Charbonneau, *L'homme auto*, Paris, Denoël, 1967, p. 9).

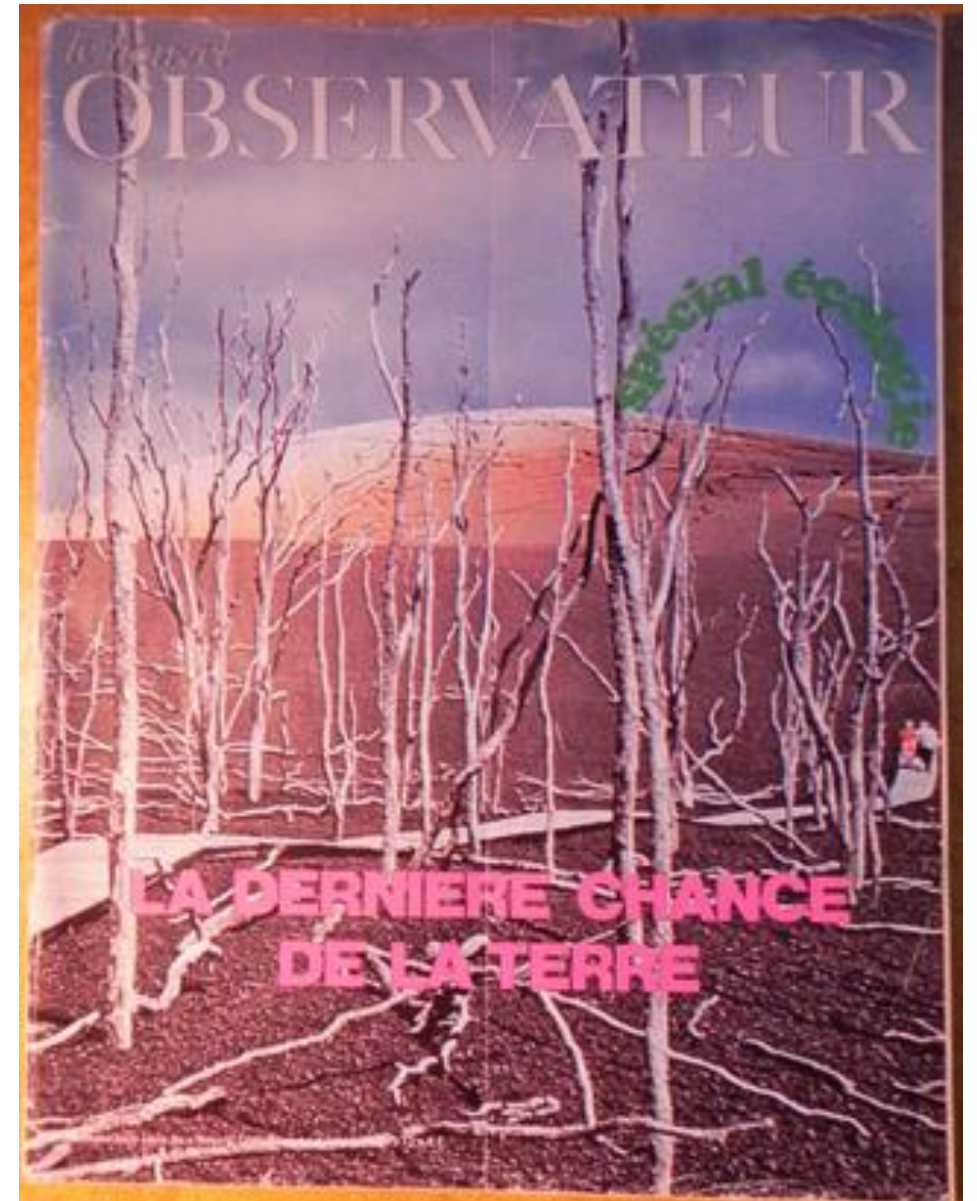
René Dumont, le 2 mai 1974 : « La voiture, ça pue, ça pollue, ça rend con ».



Fig. 5.2: Exemple de cimetière sauvage de voitures dans les calanques, Madrague de Montredon au début des années 1970, carton 483 W 513 des AMM

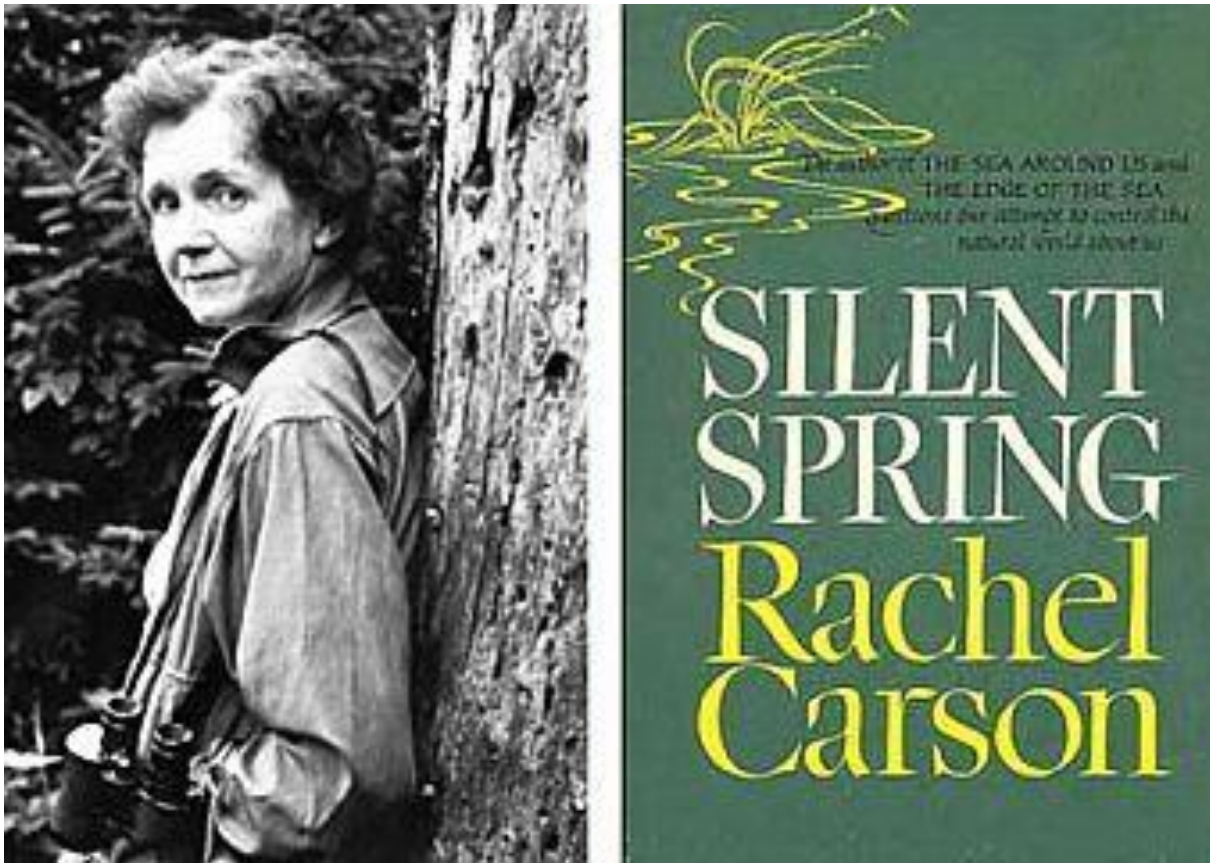
# Défendre la nature contre l'homme prédateur

- 1948 : Conférence internationale de Fontainebleau sur la protection de la nature : création de l'Union Internationale pour la Protection de la Nature.
- 1949 : Conférence technique internationale de Lake Success pour la protection de la nature
- Publication en 1951 de *l'Etat de la protection de la nature dans le monde en 1950*.
- 1952: Roger Heim publie Destruction et protection de la nature
- 1954 : Roger Heim devient président de l'UICN
- 1955 : de mai à septembre 1955, le Muséum organise une exposition intitulée « L'homme contre la nature ». Création d'une chaire « d'écologie générale et de protection de la nature » au Muséum





# Démarche historique par une non-historienne « lanceuse d'alerte »



« Il a fallu des millions d'années pour produire la vie qui habite la terre. L'environnement, dirigeant et formant la vie qu'il supporte ; avec le temps, les inconvénients s'atténuent, la vie s'ajuste et un équilibre se forme. Parce que le tps est l'ingrédient essentiel ; mais dans le monde moderne, il n'y a pas de temps »

*(Silent Spring, 1962, p. 6)*

# L'affaire de la Vanoise

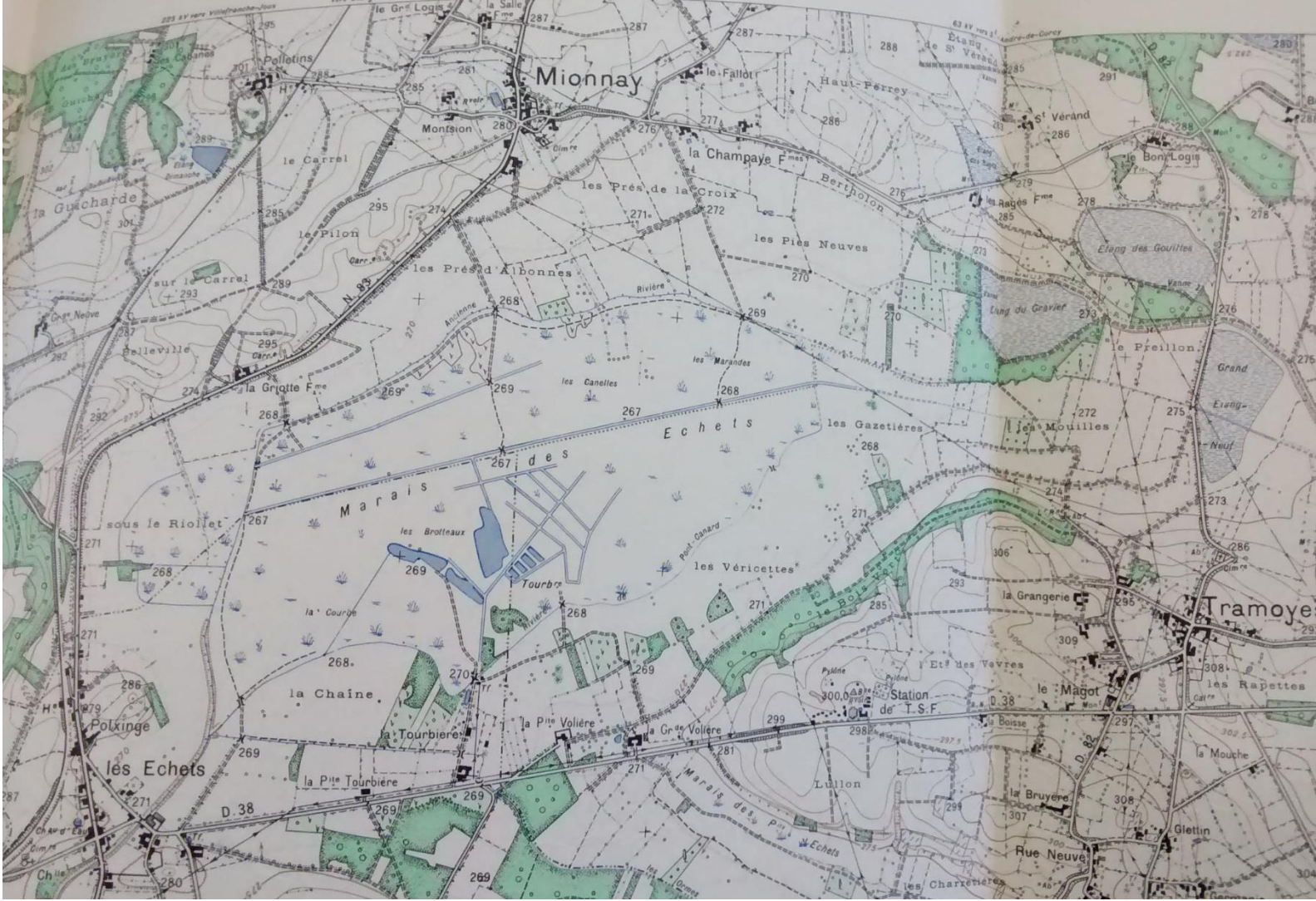
- " Quel est le but du tourisme, que ce soit dans les plaines, sur les rivages ou dans les montagnes ? N'est-ce pas le délassement de l'homme dans la beauté de la nature ? Et voici que, sous prétexte de tourisme, ceux que l'on nomme promoteurs envisagent de créer pour les citadins, broyés toute l'année dans des villes surpeuplées, une station de trente mille lits, c'est-à-dire comparable à ces grands ensembles urbains dont le procès n'est plus à faire.
- " Le profit de quelques - uns sera-t-il accepté au détriment du repos et de la vraie détente de ceux qu'ils prétendent satisfaire ? Peuvent-ils seulement comprendre que la suprême récompense du skieur ou du montagnard s'élevant sur les cimes n'est autre que l'épanouissement de l'âme dans la solitude et la contemplation de la nature ?
- " Quel spectacle déjà, dans nos stations bien équipées, que ces files de fourmis, d'abord immobiles pendant de longues minutes, attendant de pouvoir saisir une canne, faisant la queue comme dans le métro, pour redescendre sur des pistes encombrées comme des grandes routes »

(courrier de lecteurs au *Monde*, 31 mars 1969)

- Extrait du programme du candidat René Dumont, printemps 1974 :

« De la défense des espaces verts à la remise en cause des centrales nucléaires, un nouveau mouvement est né. Il développe ses luttes chaque jour en France. Les pêcheurs corses refusent la pollution des boues rouges, les agriculteurs du Larzac s'opposent à l'extension d'un camp militaire, les Parisiens ne veulent pas de la voie express rive gauche. Chaque semaine, dix associations se créent en France pour défendre le cadre de vie. (...) Les menaces se précisent. Elles sont graves et mettent en danger l'existence même des hommes sur la Terre. L'épuisement des ressources est illustré par la hausse du prix du pétrole et des matières premières. Les sols, l'air et l'eau sont souillés, parfois de manière irréversible ; des espèces animales et végétales indispensables à la vie disparaissent en nombre croissant. Il y a déjà quatre milliards d'humains dont les trois quarts vivent dans le dénuement, alors que les pays riches se gorgent de la plupart des ressources mondiales. Ce sont ces problèmes que le mouvement écologique veut soumettre aux Français. Pour les résoudre, il faudra réinventer toute une civilisation ».

# Le cas du Marais des Echets dans l'Ain (1960-1974)



1954 ..... 2015



# L'affaire du marais des Echets

« Notre département [l'Ain] est un des plus beaux de France quant à la variété de ses sites. Nous avons la chance d'y posséder un Marais connu même à l'étranger ; trois Universités y travaillent sans parler des chercheurs de tous horizons naturalistes. Nous voudrions bien le sauver. »

18 mars 1972  
(Le Juge) (01)

## UNE PREMIERE JURIDIQUE : Le sénateur Léon Chambaretaud inculpé par le juge d'instruction de Bourg-en-Bresse « Au nom de l'écologie et de l'environnement »

M. Léon Chambaretaud, sénateur du Rhône, était convoqué hier matin par le juge d'instruction Glard, du parquet de Bourg-en-Bresse. Il est arrivé au palais de justice peu après 11 heures. Il était accompagné de son conseil, M<sup>r</sup> Joannès Ambre, du barreau de Lyon. C'est en présence du procureur de la République, M<sup>r</sup> Rascol, que le parlementaire s'est vu notifier une inculpation d'infraction aux articles 9 et 21 de la loi-programme du 28 décembre 1967, et à un arrêté de pré-classement du marais des Echets, pris par le ministère de l'Environnement en date du 15 septembre 1971.

On connaît la nature du conflit qui oppose M. Chambaretaud, propriétaire de 150 hectares dans la cuvette du marais des Echets, 1300 « bicherées », dit-on en Dombes, au ministère de l'Environnement et, partant, aux services de la préfecture de l'Ain chargés de prononcer les arrêtés conformes à la loi.

On sait que la partie centrale du marais des Echets situé à une quinzaine de kilomètres de Lyon, au seuil de la Dombes et qui est un lieu de halte et de nidification exceptionnel pour les oiseaux migrateurs en même temps qu'un botanique exceptionnel, a été inscrit sur l'inventaire des sites pittoresques du département de l'Ain.

Les dispositions des articles 9 et 21 de la loi stipulent respectivement que :

1. A compter du jour où l'administration des Affaires Culturelles (cette loi a été promulguée avant la création du ministère de l'Environnement et a été reprise à son compte par ce dernier) notifie au propriétaire d'un monument ou d'un site naturel qui n'a pas l'intention d'en poursuivre le classement, qu'aucune modification ne peut être apportée à l'état des lieux ou à leur aspect pendant un délai de douze mois, sauf autorisation spéciale des affaires culturelles et sous réserve de l'exploitation courante des fonds ruraux et de l'entretien normal des constructions ;

2. Les sanctions pénales sont constituées par des amendes allant de 5 000 à 100 000 F.

Le premier arrêté concernant le marais ayant été pris le 9 septembre 1970, une information était ouverte à l'encontre de M. Léon Chambaretaud, après un constat établissant l'entreprise de travaux de drainage et de défrichage dès le 5 novembre 1970.

Le réquisitoire introductif visant ainsi à une inculpation du sénateur du Rhône, devait être annulé par la Chambre des mises en accusation de Lyon, car un parlementaire ne peut être poursuivi en cours de session, (article 26 de la Constitution).

Le 7 juin 1971, une nouvelle ordonnance prescrivait une inculpation, les travaux se poursuivant.

On sait qu'au mois de décembre dernier, les gendarmes de Saint-André-de-Corcy procédaient à la saisie des engins utilisés par M. Chambaretaud.

Quinze jours après, Me Joannès Ambre obtenait la main-levée sur l'arnèse blindée de son client.

Le juge Glard poursuivait néanmoins son information qui a abouti hier à l'inculpation du sénateur.

On reproche notamment à M. Chambaretaud d'avoir modifié le marais et d'avoir ainsi son biotope.

Le problème posé est le suivant :

L'ensemble des procédés utilisés relève-t-il de l'exploitation courante ou procède-t-il à une modification de l'état des lieux ?

Un inspecteur des sites résume :

« Il y a un choix à opérer entre la conservation du site scientifique du marais des Echets et sa mise en culture ».

Pour ne pas avoir observé la cristallisation que définit le classement préalable, M. Chambaretaud est ainsi convaincu d'avoir passé outre à la loi.

Il reste bien sûr à définir ce qu'est l'exploitation courante.

S'agit-il de l'exploitation des sols en général ou de la coutume spécifiquement locale ?

Lorsque l'on sait que les terres de M. Chambaretaud étaient jusqu'ici incultes et marécageuses, on peut admettre qu'il y a effectivement modification profonde du site si l'on trouve des maïs en rangs serrés, là où il n'y avait que des ajoncs, des canelles et des leïches.

« En 1810, déclarait hier le sénateur au sortir du palais de Justice de Bourg, le marais comportait 56 hectares en bois, friches et loncs, mille hectares étaient cultivés en embouche et deux cents en terre céréalière. »

« Sur le plan des principes, expliquait de son côté Me Joannès Ambre, on peut se demander si un exploitant de terrains agricoles est en droit, en France, en 1972, de cultiver normalement son bien. »

On doit noter encore que la bataille juridique entamée autour de ces terrains dont la mise en valeur autre qu'écologique représente une opération financière d'envergure, comporte deux autres volets :

1. Une requête aux fins de désignation d'expert a été accueillie le 26 juillet 1971 par le président du tribunal administratif de Lyon.

La mission de ces experts, qui



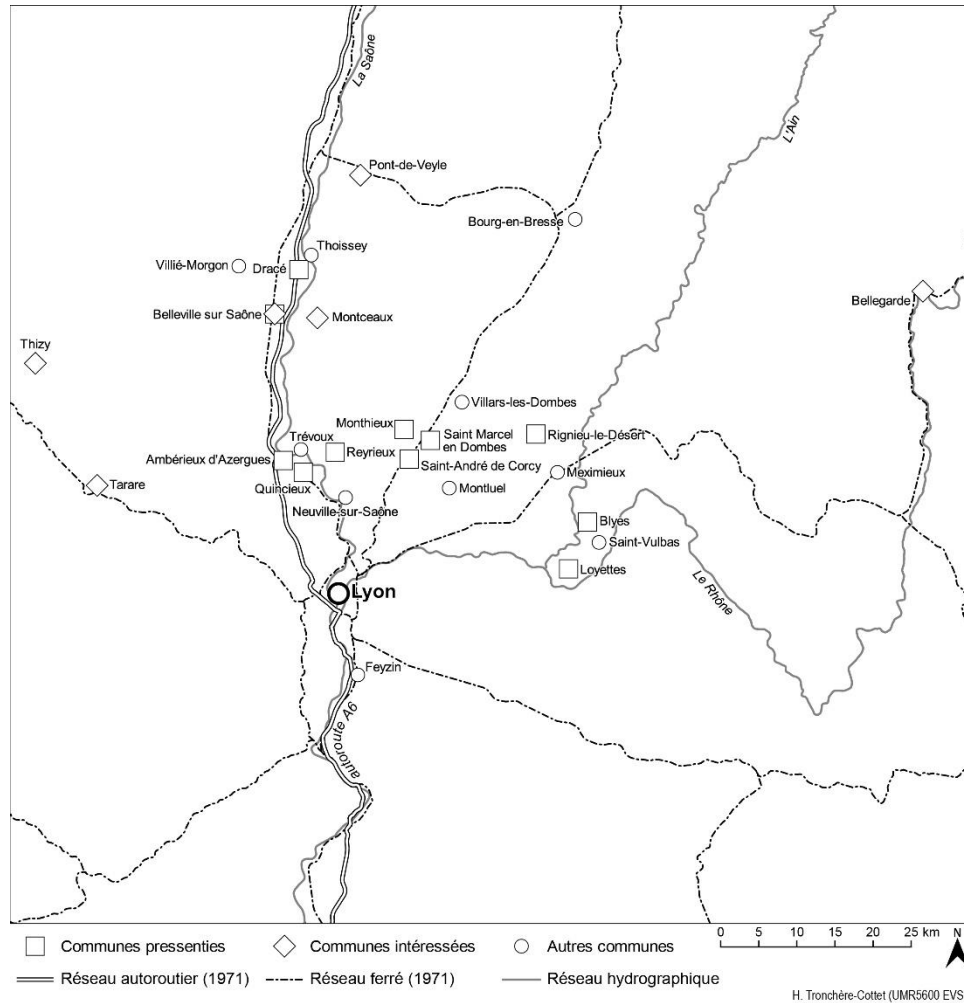
M. Léon Chambaretaud, sénateur du Rhône, vient d'être inculpé

# Le temps des actions militantes



# L'aventure de la « raffinerie baladeuse »

- Voir Stéphane Frioux, « Pas d'essence dans nos salades ! La "raffinerie baladeuse" de la région lyonnaise (1970-1973) », *Le Mouvement social*, n°262, janvier-mars 2018, p. 37-54.



69 Belleville sur Saône  
à  
Monsieur le Ministre  
de la Protection de la Nature et de l'Environnement

Monsieur le Ministre

C'est avec une grande satisfaction, que j'ai appris hier, la création de votre Ministère ; Je suis très heureux que vous en assumiez la Présidence.

Je comprends l'immensité de votre tâche, et en tant qu'ami de la nature, je sais trop le besoin de protection, dont on devait l'entourer.

En ce qui concerne notre belle région Beaujolaise, il semblait qu'une menace plane sur un certain secteur, à lire la presse, et même écouter la radio, il serait question d'installer, une raffinerie de pétrole, à quelques centaines de mètres de Belleville sur Saône ; si ce projet voyait le jour, je suis certain que les répercussions seraient très rapidement une catastrophe pour la région.

Je me permets donc de vous adresser ce S.O.S ; je vous remercie par avance, pour ce que vous pouvez faire, et je vous prie de croire Monsieur le Ministre à l'expression de ma parfaite considération.

*Stéphane Frioux*



# Naissance d'un mouvement contestataire en Beaujolais : l'hiver 70-71





Charrières-d'Amont

Villeneuve

St-Jean-d'Ardières

les Rousses

THOISSEY

Lancie

Brace

Corcelles-en-Beaujolais

les André

Mognéneins

les Tillerets

Genouilleux

Guereins

Montceaux

BELLEVILLE

Charentay

Montmerle-sur-Saône

Amareins

Francheleins

Saône

# L'aventure de « la raffinerie baladeuse »

L'unité

Date de parution : Vendredi 18 Mai 1973

## Pollution

### Un maire qui aime le pétrole

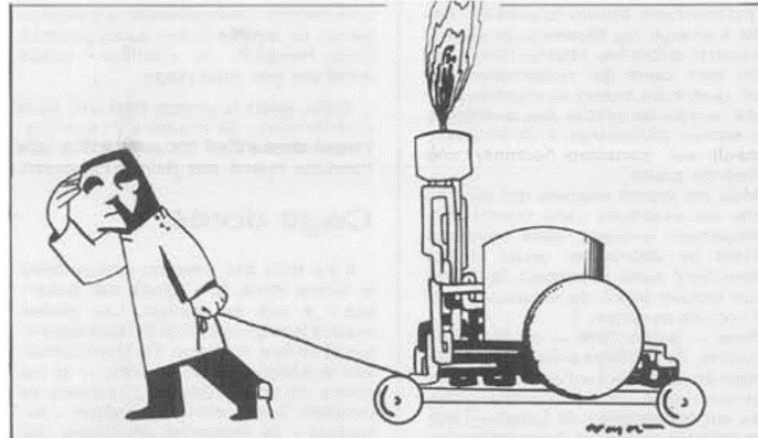
Michel Vittori est un de ces notables de deuxième zone comme l'on en rencontre beaucoup. Maire, conseiller général, suppléant de député, un œil fixé sur Paris, l'autre sur le « développement ». L'œil qui regarde Paris aide à éviter les faux pas, à reconnaître les amis, à deviner les appuis, à faire carrière. Et Vittori a bon œil. Il est déjà membre du comité central de l'U.d.r.

L'autre œil, c'est pour les affaires. Celles de la commune ou du canton, évidemment. Car, c'est bien connu, la qualité principale d'un maire, c'est d'être un bâtisseur. La France n'ayant plus d'Empire, il faut bien trouver des territoires où l'on puisse diriger, bâtir, commander, se faire une place au soleil pour mériter, plus tard, une plaque au coin d'une rue. Et, pour cela, l'œil politique vient à l'aide de l'œil bâtisseur.

Trévoux, dans l'Ain, a 3 594 habitants et elle a « hérité » de Vittori. Les temps allaient changer.

Cela a commencé avec la « raffinerie baladeuse » de la Compagnie française de raffinage (C.f.r.). Une raffinerie devant traiter près de 12 millions de tonnes de pétrole. Baladeuse parce que, depuis deux ans, personne n'en veut.

Le partage des zones d'influence ayant attribué à la C.f.r. la région de la Saône, cette dernière avait projeté, en 1970, de s'installer dans le Beaujolais.



le dans nos salades ». Une centaine de conseillers municipaux menacèrent de démissionner. La C.f.r. continuait de promener sa raffinerie d'un site à l'autre.

C'est alors que le maire de Trévoux eut une idée : la raffinerie viendrait chez lui, dans son canton, à Reyrieux. Ce n'est qu'à 15 km du centre de Lyon, à 5 km de la communauté urbaine, en plein cœur de la zone verte décidée par l'Oream pour servir de poumon à l'agglomération. Le régime des vents (nord-sud) rabattrait les fumées sur Lyon : peu

Mais ces délais nécessaires doivent ennuyer le maire de Trévoux. Sa volonté de « développement » ne s'arrêtant pas à la raffinerie, il vient de faire vendre par sa commune 4 000 m<sup>2</sup> — à 10 F au lieu de 60, mais il ne sert à rien de faire dormir l'argent... — à une société.

Pour ne pas perdre son temps dans de stériles débats, il a expliqué à ses conseillers municipaux qu'il s'agissait d'un dépôt où l'on procéderait, tout au plus, à des opérations de conditionnement. Or la société désire y fabriquer

### « Pas d'essence dans nos salades » déclarent les agriculteurs d'Ambérieux-Quincieux

Une seconde raffinerie constitue un élément essentiel du développement industriel de l'agglomération lyonnaise dans les prochaines années. M. Max Moutins, préfet de région, le rappelait hier, comme on peut le lire par ailleurs. Si cette idée a fait son chemin, il n'empêche que beaucoup pensent : « à condition qu'elle ne soit pas construite chez moi ». Et l'on

assiste à Ambérieux et à Quincieux à l'un des conflits qu'enlève le développement industriel, conflit entre l'intérêt général et l'intérêt aussi légitime des particuliers.

« Pas de pétrole dans nos salades » disent les agriculteurs de Quincieux (qui forment près d'un tiers de la population active du village), et d'Ambérieux

d'Azergues depuis qu'un émissaire de la Compagnie française de raffinage est venu leur dire, jeudi dernier, que sa société avait jugé, après maintes études et sondages de toutes sortes, que le site formé par leurs deux communes était idéal pour l'implantation d'une grande raffinerie, qui couvrirait au moins 150 hectares.

Réunis hier après midi à la mairie de Quincieux, les élus de l'une et de l'autre communes, et les agriculteurs ont préparé une riposte « virulante ».

« Nous ne nous laisserons pas faire », explique M. Plaisantin, maire de Quincieux, appuyé par M. Debrabant, son collègue d'Ambérieux, et de se retourner pour désigner entre les gravures en sautoir accrochées au fond de la salle d'honneur de la mairie, une coupe : c'est celle de la résidence secondaire obtenue à l'occasion d'un concours. « Ça vaut mieux que des gros sous qui ne nous intéressent pas ».

La commune de Quincieux s'étend sur 1 750 hectares, dont 1 400 ont été touchés par une vaste opération de remembrement qui, ici comme ailleurs, ne s'est pas réalisée sans difficultés. Ce remembrement a coûté à la collectivité une centaine de millions d'anciens francs, au bas mot, et l'on imagine mal ici, qu'après avoir réparti la terre, on ait l'idée, peu de temps

après, de « flanquer tout en l'air », selon la forte expression du maire de Quincieux qui ajoute : « Faut que j'ai refusé au promoteur un programme de 400 villas dans ma commune, ce n'est pas pour accepter un nouveau Feyzin ».

« La tentation de l'or noir n'effleure donc, semble-t-il, personne dans un pays qui voit son avenir sous une autre enseigne : son ambition est de devenir le grenier de Lyon ou plutôt le site de la Communauté urbaine pour les cultures maraichères ; nous n'attendons pas après les patentes, nous n'avons pas besoin de millions tous les ans pour faire je ne sais quoi. Nous préférons conserver l'agriculture ».

« Zone agricole protégée » : c'est ainsi que la région d'Ambérieux-Quincieux est, jusqu'à preuve du contraire, considérée par les pouvoirs publics qui lui ont pris, eux-mêmes, la décision de cette qualification. Comment pourrait-on revenir là-dessus ? s'interrogent les 1 270 habitants de Quincieux et les 300 ruraux d'Ambérieux.

A l'entrée de Quincieux, on peut lire ce panneau présentant le village : « Sa Saône, son calme, ses restaurants ».

Vous ne me voyez pas ajouter « sa raffinerie », s'indigne le maire.



De gauche à droite : MM. Plaisantin, maire de Quincieux, et Debrabant, maire d'Ambérieux

# Rideau sur la raffinerie...

*"d'Information de Chone"*

## LES AVENTURES DE LOLOTTE RAFFINERIE BALLADEUSE

C'est le titre d'une pièce de théâtre dont le thème tourne autour de la fameuse « Raffinerie baladeuse ».

Après Belleville, Anse, Loyette, St-André-de-Corcy, Dracé, c'est au tour de REYRIEUX d'être sur la sellette. Comédie ou tragédie, aménagement du territoire ou partie de pétanque ?

En collaboration avec des paysans du Beaujolais et des Dombes, la Compagnie de la Mouche a mis un texte en répétition et commencera une tournée dans le Beaujolais et les Dombes à partir du 15 septembre.

Pendant un mois, la raffinerie balladeuse (une remorque agraire, habillée en raffinerie, crachant feu et fumée et se transformant, une fois déblayée, en praticable scénique) va se ballader sur les chemins de la région.

Cette pièce se veut populaire

en ce sens qu'elle reprend un problème vécu très directement par des agriculteurs. Par le théâtre, nous pouvons avoir un certain recul pour mieux regarder et juger ce qui se passe de façon quotidienne.

La représentation sera suivie d'un débat et il est important que le plus grand nombre d'agriculteurs et d'autres professions participent activement à la discussion.

Voici quelques thèmes à aborder :

— En fonction de quels intérêts installe-t-on une raffinerie ?

— Y a-t-il véritablement concurrence d'intérêt entre agriculteurs et ouvriers (alors que tout a été fait pour les diviser ?)

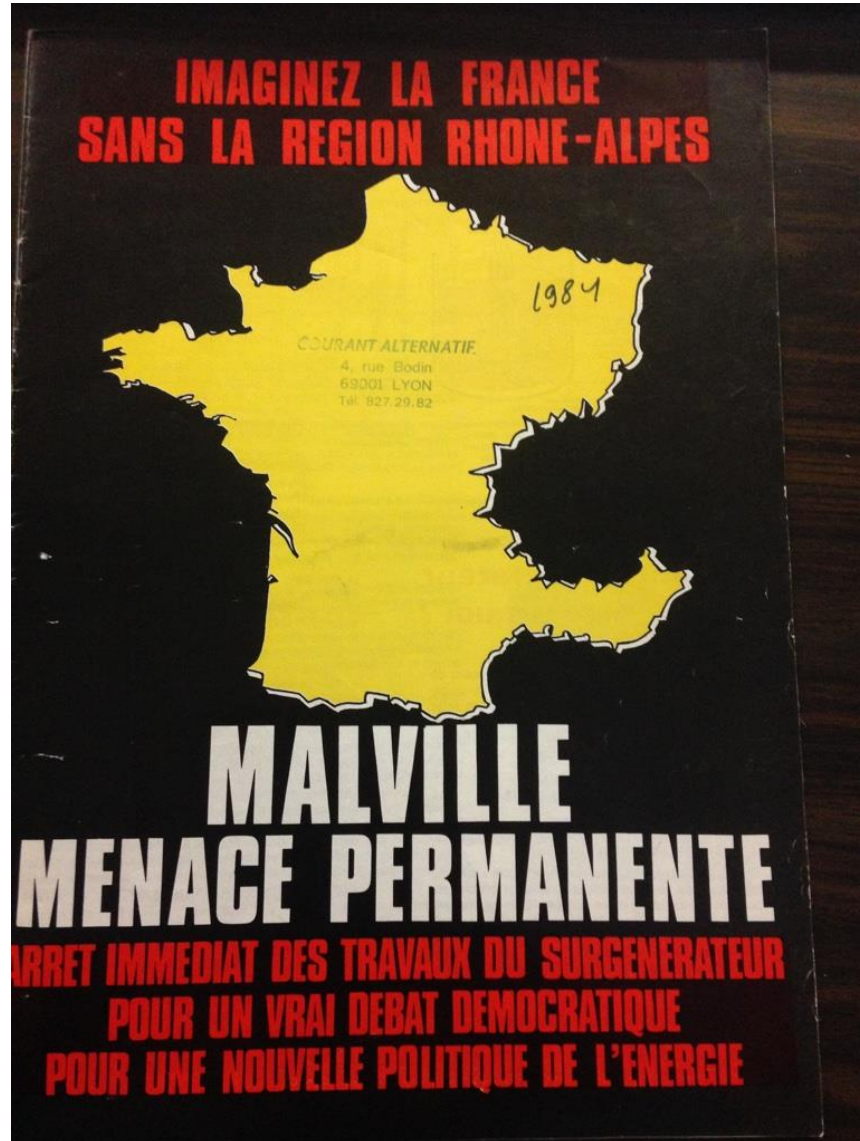
— A notre époque de « sois-disante participation ou consultation », comment les gens ont-ils été consultés à la base ?

Cette liste n'est pas limitative et nous espérons bien qu'au cours du débat d'autres sujets seront abordés.

Voici les dates et lieux de passage de la pièce de théâtre : « Les Aventures de Lolotte » :

- 15 septembre : Juliéna.
- 16 septembre : Fleurie.
- 17 septembre : Quincié.
- 20 septembre : St-Etienne-des-Oullières.
- 21 septembre : Denicé.
- 22 septembre : Chessy-les-Mines.
- 23 septembre : Bully.
- 24 septembre : Chazay-d'Azergues.
- 4 octobre : Romanèche-Thorins.
- 5 octobre : Villié-Morgon.
- 6 octobre : Beaujeu.
- 7 octobre : Belleville.
- 8 octobre : Villefranche.
- 10 octobre : Le Bois-d'Oingt.
- 11 octobre : Anse.

Combattre la civilisation nucléaire, emblème d'une société technocratique, avant de devenir celui du risque technologique



# Ouverture : Un lieu de l'engagement dans les années 2000

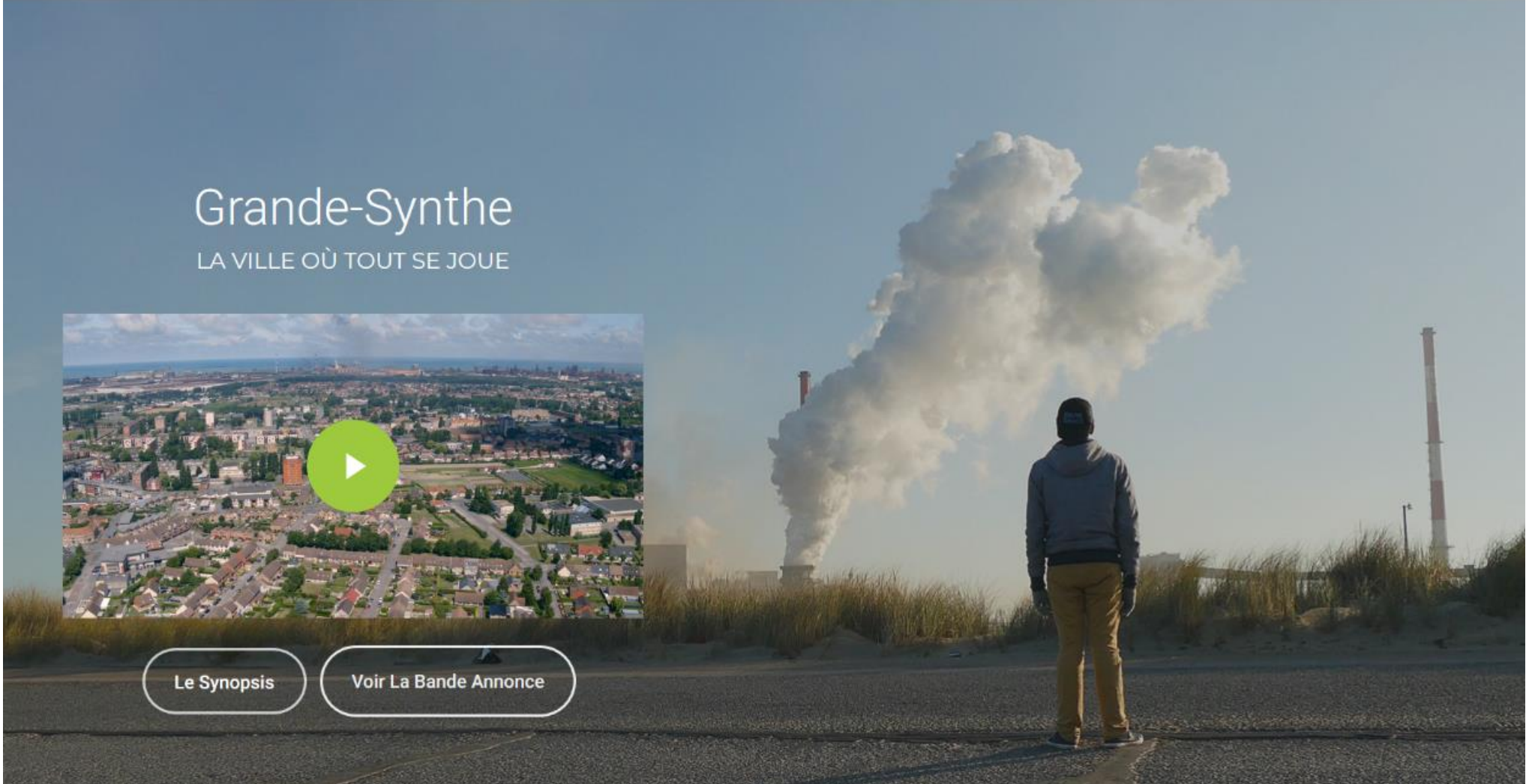

GRANDE-SYNTHÉ  
LA VILLE OÙ TOUT SE JOUE

Le Film Projections Pour aller plus loin Presse & Contact

Twitter Facebook YouTube Instagram

## Grande-Synthe

LA VILLE OÙ TOUT SE JOUE



Le Synopsis Voir La Bande Annonce